

bureau ne pourrait pas avoir la certitude qu'un électeur qui se présente pour voter n'a pas déjà voté dans l'autre bureau ; mais c'est un inconvénient de bien peu de conséquence, comparé avec la commodité qui offrirait aux électeurs l'établissement de plus d'un bureau de votation.

Sir JOHN THOMPSON : Je ne savais pas que l'honorable député eût soulevé cette question dernièrement. L'année dernière, le député qui représentait alors Algoma m'en a parlé, mais je crois que la grande objection a été, en effet, le danger que les électeurs ne votassent deux fois. Il y aurait nécessairement dans chaque bureau de votation une liste de tous les électeurs de l'arrondissement, et chaque électeur de cet arrondissement aura droit de voter dans l'un ou l'autre bureau. Je ne vois pas comment on pourrait prévenir cet abus sans faire des listes séparées pour chaque bureau, c'est-à-dire sans créer un autre arrondissement.

M. O'BRIEN : Je l'admets ; mais je dis que le bien qui en résulterait serait beaucoup plus grand que ce danger, qui ne serait que très peu important ; car dans ces districts, les habitants sont si clair semés, que la supposition de personne n'est pas beaucoup à craindre. J'admets qu'il y a un danger, mais c'est le même danger qui existe quand le nom du même électeur est sur la liste de deux bureaux de votation voisins. J'en ai parlé au secrétaire d'Etat, qui avait d'abord été chargé de ce bill, et il avait promis d'étudier la question.

Sir JOHN THOMPSON : Ne vaudrait-il pas mieux créer un autre arrondissement de votation ?

M. O'BRIEN : Pour cela, il faudrait faire plus de listes électorales et beaucoup plus de dépenses.

M. CASEY : Le ministre est-il maintenant décidé à fournir de la cire pour sceller les enveloppes ? C'est le seul moyen d'empêcher qu'elles ne soient pas ouvertes frauduleusement.

Sir JOHN THOMPSON : Ce sujet a été discuté assez longuement, et j'ai cru que le comité avait à la fin consenti à ne pas exiger qu'on fit usage de cire.

M. CASEY : La seule raison de cela, c'est que le sous-officier-rapporteur n'est peut-être pas toujours habitué à faire usage de cire.

Bill rapporté.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose que la séance soit levée.

Motion adoptée ; la séance est levée à 11.40 p.m.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 16 septembre 1891.

La séance est ouverte à trois heures.

PRIÈRE.

### DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS— CONTRATS.

M. GIROUARD : Je présente le septième rapport du comité des privilèges et élections, avec les procès-verbaux de la preuve et des délibérations.

M. DAVIES (I. P. E.) : Je prie l'honorable député de nous dire si les rapports des délibérations d'aujourd'hui sont inclus dans ce qu'il présente, et si on y trouve le rapport de la minorité.

M. O'BRIEN.

M. GIROUARD : Il est présenté avec une partie des délibérations du comité général et toute la preuve. J'allais demander aux honorables députés de la gauche quel jour ils seront prêts à commencer la discussion de ce rapport.

M. LAURIER : N'importe quel jour ; demain ou vendredi.

M. GIROUARD : Le rapport ne sera traduit en français que dans une couple de jours ; pour cette raison, je ne sais pas si cette discussion pourra être commencée cette semaine.

Plusieurs VOIX : Oh ! oh !

M. LAURIER : Les délibérations seront peut-être traduites demain, et alors, vendredi pourrait être une bonne journée pour commencer la discussion.

Sir JOHN THOMPSON : Lorsque nous y aurons songé un peu, cette après-midi, nous pourrions nous entendre sur ce sujet. Il ne faut pas oublier que les témoignages n'ont pas encore été distribués. Sans doute, les honorables députés de la gauche ont suivi les travaux du comité et ils ont lu les témoignages.

M. LAURIER : Si l'honorable ministre veut fixer un jour, nous pourrions revenir sur ce sujet à 8 heures.

Sir JOHN THOMPSON : Oui.

### L'HONORABLE DÉPUTÉ DE NORTHUMBERLAND-EST.

M. LAURIER : Avant de passer à l'ordre du jour, je veux appeler l'attention du chef de la chambre sur le rapport présenté hier par le comité spécial chargé de faire une enquête sur les accusations portées contre l'honorable député de Northumberland-est. Il nous reste à fixer un jour pour discuter ce rapport.

Sir JOHN THOMPSON : Je crois que nous pourrions le faire demain.

M. LAURIER : Oui.

M. SKINNER : En ma qualité de président de ce comité, j'ai causé de ce sujet avec les membres du comité qui appartiennent à la gauche et ils m'ont dit que, toutes choses égales d'ailleurs, ils seraient prêts à discuter ce rapport demain.

### CAPTURE DES BATEAUX CANADIENS QUI FONT LA PÊCHE AUX PHOQUES.

M. McDUGALL : Je demande à la chambre une permission spéciale pour appeler l'attention sur une question qui ne manque pas d'importance. Je veux parler des saisies par les autorités américaines de bateaux canadiens occupés à faire la pêche aux phoques, sur les côtes de l'Océan Pacifique. Les règles ordinaires ne me permettront pas de demander au gouvernement les renseignements que je veux lui demander, si la chambre ne me donne pas la permission spéciale que je demande. Je le répète, c'est une question d'une très grande importance. Je lis ce qui suit dans un journal de mon comté :

On a appris au Cap-Breton la nouvelle à sensation apportée à la Colombie-Anglaise par une goélette qui fait la pêche aux phoques, que les capitaines Alex. McLean et son frère, le capitaine Dan, tous deux du Cap-Breton, ont été fait prisonniers par les Russes et qu'ils sont maintenant détenus à l'île au Cuivre. On ajoute que quand le capitaine a été arrêté, il était descendu sur l'île au Cuivre ; avant qu'il ait eu le temps de se rendre avec son équipage à bord de son vaisseau, à l'ancre près de là, on a fait feu sur eux. Le capitaine Dan a été blessé par une